

PROGRAMME DE FORMATION	REF : PSC1_246
PREVENTION SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 « FOAD »	CRÉÉ LE : 20 DECEMBRE 2021
	MAJ :
	V1-21

La réglementation en vigueur : Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

PUBLIC : groupe de 4 à 10 stagiaires, cet enseignement s'adresse à toutes personnes dont la fonction ou le poste de travail requiert la connaissance des gestes de premiers secours.

PRE-REQUIS : 10 ans minimum et validé les apports théoriques à distance (nous contacter pour l'inscription puis fournir l'attestation de formation).

ACCESSIBILITE : nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

MODALITES & DELAIS D'ACCES : inscription par le secrétariat UDPS jusqu'à la veille de la formation.

METHODES MOBILISEES : le formateur utilisera le PPT_PSC_V2_21, avec son ordinateur et vidéo projecteur. Un livret est donné à tous les stagiaires.

OBJECTIF(S) :

D'assurer (ou faire réaliser) une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants

D'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté

De réaliser (ou faire réaliser) les gestes élémentaires de secours en attendant l'arrivée des services de secours

PROGRAMME :

Questionnaire préalable effectué à distance
L'obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger
Les plaies et hémorragies
Le malaise
La perte de connaissance
L'arrêt cardiaque
Mises en situation

DEROULEMENT :

4h00 de formation pratique, en présentiel, effectué à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

PROFILS DES FORMATEURS :

Tous issus du milieu sapeurs-pompiers, police, hospitalier à jour de leur formation continue annuelle obligatoire puis sensibilisés aux handicaps.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : vous présentez un handicap ou vous êtes reconnu RQTH, signalez-le en nous téléphonant pour avoir le référent handicap puis le lieu de formation en sera adapté.

ASPECTS COVID 19 : tous les matériels utilisés pendant la formation sont désinfectés après toutes les manipulations par les stagiaires et le Pass sanitaire sera demandé si le lieu est éligible à l'obligation d'avoir un schéma vaccinal complet ou sur simple demande du responsable du lieu de formation.

MODALITES D'ÉVALUATION : à l'issue de la formation continue, un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile – PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1, reconnu par les services de l'État est donné aux personnes ayant fait l'objet d'une évaluation favorable (apprentissage des gestes et validation d'au moins une mise en situation. **Aucun duplicata ne sera donné (textes en vigueur).**